



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 42

#### QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. BRIESE propose la première lecture du projet de loi 230 — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités et la Charte de la ville de Winnipeg (protection contre les accusations de diffamation)/The Municipal Amendment and The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Defamation Protection)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. MCFADYEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (G. Holowka, C. Taplin, E. Lysenko et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (K. Bauereiss, C. Marzoff, D. Liske et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage sans délai l'élargissement à quatre voies du pont du canal de dérivation de la route provinciale à grande circulation n° 15 pour garantir la sécurité des citoyens manitobains. (S. McFadden, L. Crampton, C. Osborne et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (H. Rasmussen, J. Rasmussen, A. Saseniuk et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (B. Birnie, J. Campbell, K. Sallion et autres)

M<sup>me</sup> STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (L. Leeder, L. Noble, R. Thom et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial s'assure les locataires ne puissent pas agir de manière discriminatoire envers les locataires pour la simple raison qu'ils sont propriétaires d'animaux de compagnie et que toute disposition d'une convention de location interdisant la présence d'animaux dans un ensemble résidentiel ou à proximité de celui-ci soit nulle. (C. Bautista, C. Peters, W. Houston et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (R. Demare, K. Moncrief, S. M. Anderson et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager l'importance d'ouvrir une clinique dans la région de Weston-Brooklands. (H. Watson, J. Silvester, H. Roderechs et autres)

---

M<sup>me</sup> BRICK, *présidente du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 15 avril au 6 mai 2010 du Comité :

#### EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 8 316 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Autres dépenses de l'Assemblée.

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 6 447 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du vérificateur général.

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 934 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau de l'ombudsman.

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 466 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du directeur général des élections.

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 468 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du protecteur des enfants.

1.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 60 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 812 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Administration.

2.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 15 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 7 281 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Politique et gestion.

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 136 678 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu.

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 27 660 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Développement et innovation de l'industrie agricole.

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 43 393 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Développement rural et agroalimentaire.

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 497 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 250 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Immobilisations.

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 5 812 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Administration et finances.

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 148 293 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Justice criminelle.

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 30 555 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Justice civile.

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 164 683 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Services correctionnels.

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 49 867 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Tribunaux.

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 947 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

4.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 5 783 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Immobilisations.

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 18 060 000 \$ et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX AUTRES FRAIS sous le poste : Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 3 415 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Administration et finances.

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 126 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Trésorerie.

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 5 960 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Contrôleur.

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 17 125 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Taxes et impôts.

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 4 466 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Recherches fiscales, économiques et intergouvernementales.

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 474 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Assurance et gestion des risques.

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 7 909 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 3 263 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

7.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 44 012 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Paiement net des crédits d'impôt.

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 12 686 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Administration et finances.

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 12 051 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Consommation et corporations.

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 671 800 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Programmes de soutien des personnes handicapées et Aide à l'emploi et au revenu.

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 477 625 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Services à l'enfant et à la famille.

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 126 905 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Prestation de services dans les communautés.

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 4 366 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

9.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 409 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Immobilisations.

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 4 408 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Administration et finances.

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 12 706 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Services d'aide à l'entreprise.

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 120 069 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Compétences sur le marché du travail.

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 217 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Développement économique et communautaire.

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 3 650 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Relations internationales et commerce.

10.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 539 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

10.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 3 146 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Immobilisations.

11.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 809 000 \$ et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste : Haute direction.

11.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 22 916 000 \$ et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste : Programmes - Travail.

11.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 33 790 000 \$ et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste : Immigration.

11.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 540 000 \$ et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 7 659 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste : Administration et finances.

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 70 682 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste : Opérations régionales.

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 24 646 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste : Programmes de conservation.

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 10 531 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste : Gérance de l'environnement.

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 111 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste : Projets mineurs se rapportant aux immobilisations.

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 7 608 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 17 557 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste : Immobilisations.

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 824 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Administration et finances.

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 33 102 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Aménagement et développement communautaires.

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 11 481 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Soutien provincial-municipal.

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 208 330 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Aide financière aux municipalités.

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 53 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 692 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Administration et finances.

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 47 395 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Programmes.

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 11 918 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Documentation et information.

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 345 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 9 720 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Administration et finances.

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 76 025 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Programmes - Voirie et transports.

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 48 307 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Programmes - Services gouvernementaux.

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 171 672 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Travaux d'infrastructure.

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 9 933 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba.

15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 56 788 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Ententes Canada-Manitoba.

15.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 239 355 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

15.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 404 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Organisation des mesures d'urgence.

15.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 750 536 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Immobilisations.

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 835 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Administration et finances.

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 26 333 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Programmes scolaires.

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 9 816 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Bureau de l'éducation française.

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 270 428 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Aide fiscale relative à l'éducation.

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 150 108 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Soutien aux écoles.

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 47 112 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Financement des immobilisations.

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 158 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 20 439 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Commission de la fonction publique.

17.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 41 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

18.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 752 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Administration et finances.



18.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 695 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Initiatives de développement énergétique.

18.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 21 261 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Sciences, innovation et développement des entreprises.

18.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 29 359 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Technologie et transformation opérationnelle.

18.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 10 271 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Ressources minières.

18.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 9 446 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

18.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 3 146 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Immobilisations.

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 082 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Direction générale.

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 35 660 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Opérations.

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 115 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 10 515 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Administration, finances et obligation redditionnelle.

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 20 040 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Soutien des programmes ministériels et provinciaux.

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 11 077 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Main-d'œuvre de la santé.

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 52 081 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Soins de santé primaires.

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 11 363 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Affaires régionales.

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 46 420 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Santé publique.

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 4 399 024 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Fonds d'assurance-maladie.

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 95 172 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Subventions en capital.

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 7 126 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

21.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 012 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Immobilisations.

25.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 447 000 \$ et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Administration et finances.

25.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 16 102 000 \$ et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Services écologiques.

25.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 9 887 000 \$ et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Services de la réglementation et des opérations.

25.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 5 696 000 \$ et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Initiatives de gestion des ressources hydriques.

25.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 295 000 \$ et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

25.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 30 000 \$ et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Immobilisations.

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 62 426 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Mise en œuvre de certaines ententes.

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 3 400 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Fonds des innovations de développement durable.

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 250 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Initiatives concernant l'administration de la justice.

26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 13 720 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Rajustements liés aux services internes.

26.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 8 165 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Immobilisations - Rajustements liés aux services internes.

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 28 000 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Urgences diverses.

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Provision pour les pertes et dépenses des sociétés d'État et d'autres organismes gouvernementaux.

27.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 651 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est.

28.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 11 919 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT sous le poste : Sport.

30.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 250 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Administration.

30.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 57 541 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Logement.

30.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 13 375 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Développement communautaire.

30.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 170 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

34.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 649 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DE LA JEUNESSE ET DES AÎNÉS sous le poste : Administration et finances.

34.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 19 690 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DE LA JEUNESSE ET DES AÎNÉS sous le poste : Vie saine.

34.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 1 733 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DE LA JEUNESSE ET DES AÎNÉS sous le poste : Personnes âgées et vieillissement en santé.

34.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 7 750 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DE LA JEUNESSE ET DES AÎNÉS sous le poste : Jeunesse.

34.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 28 100 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DE LA JEUNESSE ET DES AÎNÉS sous le poste : Bureau d'Enfants en santé Manitoba.

34.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 18 648 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DE LA JEUNESSE ET DES AÎNÉS sous le poste: Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances.

34.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 7 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DE LA JEUNESSE ET DES AÎNÉS sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

44.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 2 176 000 \$ et de l'affecter au ministère de l' ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Administration et finances.

44.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 555 602 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Soutien aux collèges et aux universités.

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 34 149 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Aide aux étudiants du Manitoba.

44.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 21 284 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Apprentissage et alphabétisation des adultes.

44.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 13 196 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Subventions en capital.

44.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 589 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

44.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 6 162 000 \$ et de l'affecter au ministère de L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Immobilisations.

---

Le président dépose le rapport annuel de l'Ombudsman pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2009.

(Document parlementaire n° 52)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SARAN et BRIESE, M. le *ministre* STRUTHERS, M. DYCK ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO font des déclarations de député.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

M<sup>me</sup> BRICK, *présidente du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 10 mai 2010 du Comité :

### BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le Comité adopte la proposition suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de UN MILLIARD CINQ CENT QUATRE-VINGT SEPT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DOLLARS (1 587 768 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

#### ANNEXE

#### Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires à affecter aux dépenses en capital des programmes non budgétaires pour 2010-2011 (milliers de \$)

|  | <u>Nouveaux crédits<br/>ou crédits supplémentaires</u> |
|--|--|
| <b>Conseil des corporations de la Couronne</b>                                       |  |
| Fonds de développement économique local  | 6 800,0  |
| Régie de l'hydro-électricité du Manitoba   | 815 000,0  |
| Corporation manitobaine des loteries*  | 14 300,0   |
| *Somme de 1 100 000 \$ réservée à l'implantation de casinos des<br>Premières nations |  |
| <b>Affaires autochtones et du Nord</b>   |  |
| Collectivités visées par les Affaires du Nord  | 8 900,0  |

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Enseignement postsecondaire et Alphabétisation</b>   |             |
| Programme manitobain d'aide aux étudiants   | 10 347,0    |
| Établissements d'enseignement postsecondaire  | 174 050,0   |
| <br>  |             |
| <b>Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales</b>   |             |
| Société des services agricoles du Manitoba  | 89 957,0    |
| Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux   | 817,0       |
| <br>  |             |
| <b>Conservation</b>   |             |
| Office de financement des organismes de service spécial<br>Pépinière forestière Pineland                  | 435,0       |
| <br>  |             |
| <b>Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce</b>   |             |
| Programme manitobain de garanties pour le tournage de films   | 200,0       |
| <br>  |             |
| <b>Services à la famille et Consommation</b>  |             |
| Office de financement des organismes de service spécial<br>Bureau de l'état civil                         | 547,0       |
| <br>  |             |
| <b>Santé</b>  |             |
| Services de diagnostic du Manitoba  | 5 096,0     |
| Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé   | 273 459,0   |
| <br>  |             |
| <b>Logement et Développement communautaire</b>  |             |
| Société d'habitation et de rénovation du Manitoba   | 143 796,0   |
| <br>  |             |
| <b>Infrastructure et Transports</b>   |             |
| Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba  | 29 904,0    |
| Office de financement des organismes de service spécial<br>Organisme chargé des véhicules gouvernementaux | 13 000,0    |
| <br>  |             |
| <b>Innovation, Énergie et Mines</b>   |             |
| Office de financement des organismes de service spécial<br>Centre de technologie industrielle             | 1 160,0     |
|   | 1 587 768,0 |

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

---

**Lundi 10 mai 2010**

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke